

## Déchetterie des Tilleroyes rue Thomas Edison - Signature d'un contrat de prestations des services

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : L'ancienne décharge municipale, située chemin de l'Epitaphe, a été transformée dès 1984 en déchetterie ; cette unité était pionnière à sa mise en service (le concept même de déchetterie n'ayant été développé par l'ANRED qu'à partir de 1986), ce qui explique quelques erreurs de jeunesse : tri assez sommaire des matériaux déposés par les utilisateurs, poursuite de l'exploitation sur le même site d'une décharge pour matériaux inertes, brûlage à l'air libre de certains branchages.

La déchetterie va être transférée rue Edison, dans le quartier des Tilleroyes ; elle sera conforme à la notion, maintenant bien précise, de déchetterie :

- un tri plus fin des matériaux sera réalisé (notamment plusieurs catégories de métaux, et de papiers et cartons) ;

- tous les déchets déposés suivront une filière appropriée, de recyclage lorsque cela sera possible, ou d'élimination (à l'usine d'incinération ou en décharge contrôlée de classe 2) : il n'y aura plus d'élimination ni de brûlage sur place ;

- la gestion de l'unité sera beaucoup plus rigoureuse : tenue d'un registre d'entrée de la déchetterie, qui servira de base à des refacturations pour certains apports et permettra d'avoir des données fiables sur la fréquentation, afin de l'adapter le mieux possible aux besoins des utilisateurs.

Cette déchetterie de la rue Edison est la première d'un réseau de déchetteries, qui est actuellement envisagé à un niveau intercommunal.

Il existe des collectivités, dont certaines en Franche-comté, qui confient la gestion de leur déchetterie à des entreprises intermédiaires ou à des associations qui travaillent dans le secteur de la réinsertion professionnelle. D'une façon générale, on constate que le domaine du traitement des déchets propose des emplois requérant différents niveaux de qualification et constitue un support possible pour les entreprises intermédiaires ou les organismes qui travaillent dans le domaine de la réinsertion.

Dans ce cadre, il est proposé de confier la gestion de la déchetterie des Tilleroyes à un organisme qui travaille dans le domaine de la réinsertion professionnelle ; les agents municipaux actuellement affectés au gardiennage du site de l'Epitaphe seront affectés à d'autres tâches dans les services.

Les membres de la Commission Environnement ont émis le 3 juin dernier un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le principe d'une gestion de la déchetterie de la rue Edison par un organisme oeuvrant dans le domaine de la réinsertion et à autoriser M. le Député-Maire à :

- engager une consultation auprès d'organismes locaux travaillant dans le secteur de la réinsertion ;

- signer le contrat de prestations de services à intervenir avec l'organisme qui aura été retenu.

**M. PIERLOT** : J'ai fait part à la Commission Environnement de mon désaccord sur le mode de gestion de la future déchetterie. Par ailleurs, je ne voudrais pas que mon opposition soit considérée comme un refus systématique d'utiliser les entreprises intermédiaires. Seulement, aujourd'hui, la proposition qui nous est faite ne me convient pas aussi bien sur le fond que sur la forme.

Sur la forme, il nous est dit que la déchetterie va être transférée ; à ce jour ce sont les services de la Ville qui en ont la gestion. Il nous est dit également que grâce à ce transfert, la nouvelle déchetterie sera conforme à la notion bien précise de déchetterie, notamment il y sera réalisé un tri plus fin de matériaux et également qu'une solution de recyclage appropriée devra être trouvée lorsque ce sera possible, ceci entraînant une gestion plus rigoureuse de l'unité de déchetterie. A partir de ce constat, on nous propose de gérer cette unité par une entreprise intermédiaire.

Cette formulation nous laisse à penser que nos employés municipaux ne sauraient gérer convenablement cette déchetterie et donc que l'on confie cette gestion à quelqu'un d'autre. Je me pose donc la question de la compétence des agents de la Ville, vu que dans le même temps cette gestion sera assurée par une entreprise intermédiaire et que tout le monde sait que ces entreprises sont là pour réinsérer des personnes en difficulté.

Conclusion, on demande une gestion plus rigoureuse et on la retire à la Ville pour la confier à une entreprise intermédiaire. Je continue à penser que la formulation n'est pas bonne sur le fond, ce qui nous est proposé c'est quand même de sortir un service de la Ville.

Je vous rappelle qu'avant son retrait de délégations, Martine BULTOT a toujours préconisé que la gestion soit faite par le personnel municipal qui lui paraissait le meilleur garant d'une bonne gestion. Monsieur l'Adjoint GALLAT, faut-il voir là un changement d'orientation qui consisterait à confier un travail qui jusqu'à maintenant était réalisé par des agents municipaux à des entreprises privées ? Ce qui pourrait conduire à une politique de privatisation rampante des services de la Ville.

En ce qui concerne les Elus «Alternative Rouge et Verte», nous pensons qu'il conviendrait d'y regarder à deux fois avant de procéder à de tels transferts. Si nous sommes d'accord sur la question suivante qui est en rapport avec le micro-forestage dans le cadre de l'insertion où dans ce cas on propose à des jeunes en difficulté un travail qui n'était pas fait par la Ville et qui permette à ces jeunes de se réinsérer à la vie professionnelle, par contre nous nous refusons à substituer des emplois stables contre des emplois précaires. A partir du moment où une entreprise gère à la place de la Ville, il n'y a plus besoin de budgétiser les emplois correspondants. Bien sûr que les agents de l'ancienne déchetterie seront reversés dans d'autres services mais il n'existera plus d'emplois correspondant à la déchetterie, ce qui fera au bout du compte une diminution du personnel.

Quand on a presque 3 millions de chômeurs, je ne crois pas que la Ville, qui doit avoir un caractère social en plus de la notion de service public, puisse transformer des emplois sous statut contre des emplois intérimaires. Si on poussait la démonstration plus loin, on pourrait déléguer beaucoup de services de la Ville et on aurait ainsi un noyau dur de fonctionnaires essentiellement des cadres et de la maîtrise et toute l'exécution serait confiée à des entreprises. Je ne crois pas que cela soit le bon moyen pour résoudre le chômage et je l'ai déjà dit, je pense que les collectivités ont un rôle important à jouer en matière d'emploi.

Pour terminer, je voudrais dire que les élus de la Commission Environnement n'ont pas donné, sauf à me tromper, un soutien franc et massif à cette proposition et qu'ils avaient émis bien des réserves.

**M. GALLAT :** Je n'aborderai pas le problème sous un angle d'environnement ou de déchetterie, je l'aborderai sous un angle social. C'est sûr que Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET ou l'Adjoint JEANNEROT serait plus compétent que moi pour en parler mais d'emblée je m'élève contre une première affirmation de M. PIERLOT qui pense que toute personne en difficulté est forcément une personne incompétente. Je crois qu'on peut confier à des personnes en difficulté des tâches qui peuvent être d'un niveau élevé voire d'un très haut niveau.

Aujourd'hui on parle de partage d'emplois, je crois que ce ne doit pas être seulement un slogan mais qu'il faut essayer de le mettre en oeuvre. Quand on lit le rapport d'évaluation sur le RMI, on constate que la partie revenus a été facilement mise en oeuvre, et que par contre la partie insertion a rencontré d'extrêmes difficultés. Je crois qu'il appartient à la collectivité de trouver des tâches pour les exclus du travail d'aujourd'hui ; exclus du travail qui, je le réaffirme, ne sont pas des incompetents, mais simplement

des personnes que la machine économique a mis de côté pour une période que nous espérons tous la plus brève possible.

Que seront ces tâches proposées à ces exclus du travail ? Déjà il faut que ce soit des tâches qui soient à leur portée parce que ce sont des personnes qui, pendant un ou deux ans n'ont pas travaillé, donc il y a eu une absence d'habitude en ce qui concerne les horaires et toutes les contraintes du travail ; deuxièmement il faut que ce soit des tâches qui soient formatrices, si on veut réinsérer des personnes et enfin il faut des tâches qui tolèrent une certaine rotation du personnel parce que là on ne crée pas des emplois stables mais des emplois intermédiaires où une personne passera un an, deux ans, quelques mois pour se réinsérer et partir, nous le souhaitons, dans une vie professionnelle plus stable et plus agréable. Et je crois que la gestion d'une déchetterie correspond tout à fait à ce type d'emploi parce que c'est formateur et parce qu'il y a peu de risques. Moi je crois qu'il est du devoir des collectivités locales et également des entreprises à but lucratif de confier des tâches à ces entreprises d'insertion. Cette tâche pourrait, c'est vrai, être réalisée par le Service Déchets. Je vous propose de la confier à une entreprise qui emploiera un certain nombre de personnes en difficulté.

Cela se fera dans le respect des dispositions statutaires et dans le respect de nos personnels. J'ai rencontré vendredi matin les six employés municipaux qui ne se sentent pas du tout dévalorisés par ce que l'on mettait en oeuvre. Ce qu'on appelait déchetterie à Besançon n'est en fait pas une déchetterie ; elle a été créée en 1984, époque où la notion de tri existait déjà mais était moins affirmée.

Il fallait en plus qu'on change de site et qu'on change tout le processus. Le personnel municipal, soit six agents, sera repris par le service et on va leur proposer un certain nombre de tâches.

Je souhaite à la fin 1992 vous proposer un dossier en matière de traitement des déchets qui sera la mise en place d'une seconde poubelle où les citoyens mettront les déchets qui pourront être triés. Il y aura un doublement du nombre de conteneurs, une gestion de ceux-ci, un entretien des conteneurs qu'on pourra confier à nos agents municipaux et chaque agent fera l'objet d'un plan de requalification.

Je tiens à rendre hommage à ces six personnes qui pendant presque dix ans, dans des conditions extrêmement difficiles, parce que la déchetterie de Besançon n'était pas au niveau de ce que l'on peut attendre, ont accepté les déchets des Bisontins. Je tiens à leur rendre hommage d'avoir accompli ce travail dans des conditions difficiles et je dirais tout à fait performantes compte tenu de ce qu'était la déchetterie.

**M. ALAUZET :** J'ai au départ du débat, ressenti le même malaise que Patrick PIERLOT mais enfin à partir du moment où j'étais rassuré sur le fait que ces mesures ne se traduiraient pas par des amputations d'effectifs du personnel municipal mais simplement par l'intégration de nouvelles personnes, j'ai souscrit à ce projet.

**M. MEUNIER :** Je ne suis pas allé à la Commission, je voudrais simplement connaître s'il y a un coût supplémentaire en confiant ce travail à une entreprise d'insertion, par rapport aux six personnes prises en charge par le budget municipal ? Cela ne nous coûtera pas plus cher, je pense.

**M. GALLAT :** Il va y avoir un service supplémentaire et un service supplémentaire coûte forcément et l'insertion coûte. Je dirais que dans les propositions budgétaires de 1993, on a prévu qu'il y aurait un léger surcoût puisqu'il y a un service de tri qui n'existant pas avant. On va faire un appel d'offres auprès d'un certain nombre d'entreprises intermédiaires. L'objet du présent rapport est de prendre l'option de confier cette tâche à des entreprises intermédiaires et de passer un marché qui sera discuté en Commission.

**M. JEANNIARD :** Quelques mots simplement pour approuver totalement le rapport de mon collègue Jean-Philippe GALLAT. Je crois qu'en matière d'insertion, il faut quelquefois laisser tomber son dogme et en qualité de Président de la Mission Locale, je sais combien nous avons besoin réellement d'entreprises d'insertion ou de structures mettant en place des dispositifs d'insertion pour les jeunes ou pour les chômeurs de longue durée. Nous avons mis en place ensemble le chantier de Nancray, le

chantier de la forêt de Chailluz et nous avons absolument besoin d'étendre ces dispositifs tellement quelquefois les jeunes ou les adultes ont besoin de réinsertion sociale.

**Mme BULTOT** : Le travail de gardiennage d'une déchetterie comme l'avaient témoigné tous les problèmes qu'il y a eus à la précédente déchetterie est extrêmement difficile. Je pense donc qu'il faut du personnel permanent et non pas du personnel passager, ni du personnel en rotation comme on le trouve dans les entreprises intermédiaires et là je pense qu'on va aller au-devant de difficultés au niveau de la déchetterie. Par ailleurs, je constate qu'il y a là une suppression du poste municipal de gardien de déchetterie, alors si d'autres postes sont créés au niveau du tri, c'est bien, mais pour le moment il y a une suppression de poste.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Si j'ai bien compris cela fera six emplois de plus.

**M. PINARD** : C'est quand même tout à fait un débat de fond, d'autant plus que la loi sur le RMI a été votée cette semaine. Il se trouve que j'ai sous les yeux «La Lettre du Maire» de Guy SORMAN qui sévit aussi au Figaro Magazine et qui dit : «la situation des bénéficiaires du RMI va être améliorée grâce à la gratuité des soins, nous ne sommes ni xénophobes, ni contre les jeunes, ni contre les beurs, ni contre les pauvres mais les faits sont têtus, nous voyons se constituer sous nos yeux une nouvelle classe sociale dangereuse comparable à celle qui existe aux Etats-Unis, largement issue de l'immigration et qui vit du travail au noir, des trafics divers, des allocations publiques. Ce n'est pas en fermant les yeux, en refusant d'appeler les choses par leur nom, en accroissant les allocations et en enfermant ces jeunes dans le chômage que cette nouvelle classe disparaîtra. La seule intégration qui marche, celle qui réduira la pauvreté et la violence s'appelle historiquement le travail en entreprise. Pour que les beurs d'Argenteuil et d'ailleurs s'intègrent comme les immigrés qui sont toujours pendus dans le passé, il faut donc qu'ils quittent leur domicile le matin pour n'y rentrer que le soir après une journée de labeur dans une communauté productive. Cela suppose qu'il faudra des positions politiques sûrement évoquées ici, l'instauration d'un SMIC jeune, la suppression du RMI s'il n'est pas accompagné d'insertion». Cela est une philosophie très répandue. Il y a une chose que j'ai découverte, j'ai horreur de la langue de bois, c'est qu'il y a un amont à l'employabilité et il se trouve qu'il y a tout un créneau de gens qui ne sont pas insérables dans ces emplois à statuts ou ceux que vous préconisez. Si nous n'offrons pas des créneaux pour que des gens passent dans ce sas et puissent ensuite accéder à ce type d'emploi dont vous souhaitez doter la société, ces gens-là ne seront jamais insérés. Alors qui offrira les créneaux si nous ne faisons pas un effort dans ce domaine-là ? Moi je veux bien qu'il n'y ait que des emplois à statuts, j'en ai bénéficié toute ma vie depuis l'âge de 16 ans, mais ce n'est pas forcément la panacée universelle et je signale qu'il y aura de plus en plus de gens qui n'accéderont pas à ce statut-là s'il n'y a pas de sas intermédiaires.

**M. RUEFF** : Je voulais simplement signaler dans le prolongement de ce que vient de dire Joseph PINARD que par rapport à des déchetteries prises en gestion par des entreprises intermédiaires, Besançon ne sera pas la première qui le fera. Il y a un certain nombre d'exemples en France dont un à Dunkerque qui marche très bien et que beaucoup d'entre nous sont allés voir.

**M. JUSSIAUX** : Je souscris totalement aux propos que vient de développer Joseph PINARD donc je ne les reprends pas. Je regrette que mes collègues PIERLOT et BULTOT fassent preuve d'une méconnaissance totale de ce que peut être une entreprise intermédiaire bien menée ; c'est d'abord une entreprise et on n'a pas le droit de faire un procès d'intention en décidant a priori que ce type d'entreprise ne peut pas fournir une prestation de bonne qualité parce qu'elle est une entreprise un peu particulière. C'est d'abord une entreprise mais il faut leur faire une place.

Aujourd'hui dans notre pays nous manquons d'entreprises intermédiaires, c'est cela la réalité dramatique. Mais demandez aux responsables de GARE-BTT, demandez aux responsables de BTS s'ils ne font pas du bon travail, demandez à leurs clients s'ils ne sont pas satisfaits lorsqu'ils passent une commande, un chantier de bâtiment à BTT ; l'atelier mécanique de BTS à la rue des Fluttes Agasses a des commandes de sous-traitance plus qu'il ne peut en honorer, etc. Je crois que là-dessus il faut tenir des propos sérieux. Je me réjouis quand même qu'à l'époque où Mme BULTOT assumait ses responsabilités d'Adjointe, elle ait accepté la mise en place d'un plan de modernisation des collectes des ordures

ménagères qui entraînent lui aussi des suppressions d'emplois dans le service concerné, mais autres temps autres moeurs !

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je suis un tout petit peu troublée parce que j'ai écouté avec attention Patrick PIERLOT. Eric ALAUZET m'a dit qu'il avait demandé en commission des précisions et dans la réponse de Jean-Philippe GALLAT j'ai senti un petit doute : nous allons essayer de trouver aux employés actuels une place dans le service, alors je voudrais...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : N'ayez aucune crainte, ces employés-là ne vont pas être licenciés demain, enfin soyons sérieux.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je pense que le problème humain est très important.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais nous en tenons compte tous les jours de ce problème humain dans nos relations avec le personnel.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Mais j'ai écouté tous les intervenants, je dis que j'ai quelques doutes et j'aimerais bien avoir une confirmation. M. GALLAT n'a pas été assez affirmatif, j'aimerais bien qu'il le soit.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je voudrais dire ici mon assentiment sur la proposition qui nous est faite de recourir à une entreprise intermédiaire. Les entreprises intermédiaires sont un des éléments de réponse à un certain nombre de questions qui pèsent très lourdement aujourd'hui sur les problèmes d'insertion professionnelle et de chômage. Je rappelle ici que ces entreprises intermédiaires ont été initiées d'ailleurs entre 1986 et 1988 par Philippe SEGUIN.

**Mme VIEILLE-MARCHISET** : C'était les associations, ce n'était pas les entreprises !

**M. JACQUEMIN** : C'est exact, mais Madame, c'était la paternité de cette idée qui est bonne et souhaitons...

**Mme VIEILLE-MARCHISET** : Pas du tout.

**M. JACQUEMIN** : C'était une préfiguration.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Cela ne fait rien, SEGUIN peut avoir de bonnes idées parfois.

**M. JACQUEMIN** : Ecoutez Madame, je ne pense pas que ce soit très important de discuter là-dessus, je crois simplement, associations ou entreprises, que c'est une bonne solution qui apporte la souplesse à certains services.

**M. PIERLOT** : Simplement pour préciser parce que j'ai l'impression que les gens n'ont pas compris. Je n'ai jamais dit que les gens qui étaient dans les entreprises intermédiaires étaient des gens nuls. J'ai simplement dit qu'il y avait des agents de la Ville, fonctionnaires, qui travaillent et qu'on va les enlever pour mettre une entreprise intermédiaire. Et la deuxième chose que j'ai dite et que je continue à dire, c'est qu'obligatoirement on va changer des emplois qui ont un statut contre des emplois précaires. Donc à mon avis on va créer des emplois précaires, voilà sur le fond.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Nous allons essayer de conclure.

**Mme BULTOT** : J'avais présenté il y a un an et demi environ à la Commission Environnement et à la Municipalité un plan d'optimisation de la collecte des ordures ménagères qui prévoyait un gain de postes au niveau des éboueurs et des chauffeurs, lesquels postes allaient pouvoir être réaffectés sur des autres tâches, à savoir la déchetterie mais des vrais postes, des postes d'employés municipaux sur la déchetterie et au niveau du tri à la source, etc.

**M. GALLAT** : Deux précisions qui sont purement techniques. Simplement en réponse à Gérard JUSSIAUX, restons modestes, je veux dire on n'est pas la première ville à tenter une expérience, ce ne sera pas une expérience sur la gestion d'une déchetterie par une entreprise intermédiaire. Cela s'est fait dans d'autres villes et cela marche très bien, je veux dire que là il n'y a pas de risques. Alors sur le reclassement, pour répondre à Mme FOLSCHWEILLER, je dirais que le service des déchets est quand même un service de force. C'est un service qui est très manuel, donc chaque fois qu'on aura un poste à proposer à ces six employés on le fera. Ils font partie de la collectivité qu'est la Ville. Nous avons un agent qui souhaite conduire des véhicules. On profitera aussi de ce reclassement de ces six employés pour engager une opération de promotion professionnelle mais pas forcément au sein du Service PAD, c'est eux qui choisiront.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de l'Environnement et du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (5 Conseillers ayant voté contre et 1 s'étant abstenu) adopte ces propositions.